
Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Le 14 juin prochain, les citoyens vaudois auront à se prononcer sur l'introduction du salaire minimum cantonal, sur l'initiative de l'UDC « Pas de Suisse à 10 millions ! » et sur la modification de la loi fédérale sur le service civil. Ce dernier point sera traité dans un article séparé de ce numéro.

Concernant l'introduction d'un salaire minimum cantonal, les Vaudois se retrouveront face à un bulletin de vote comprenant quatre lignes. En effet, l'initiative populaire de la gauche « Pour le droit de vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal » comprend deux modules : une modification de la Constitution cantonale pour ancrer le principe et une loi d'application. La troisième ligne est celle du contre-projet que le Gouvernement vaudois a décidé de présenter. Finalement vient la question subsidiaire permettant de choisir de deux maux lequel est préférable.

Le fait que certaines personnes ne parviennent pas à vivre dignement des revenus de leur travail est un problème réel et il est normal de lutter contre les abus et l'exploitation. Mais, depuis plus de cent ans, de nombreux secteurs de l'économie, en Suisse, ont négocié les conditions du partenariat social au moyen de conventions collectives de travail passées entre les

représentants des employés et des employeurs. Ce système original a permis à l'économie de notre pays de maintenir une haute productivité en comparaison internationale et un niveau élevé de satisfaction des salariés quant à leur situation. Il reste néanmoins des laissés-pour-compte, travailleurs peu qualifiés dont la productivité est basse ou qui assument des tâches à faible valeur ajoutée, dont l'heure de travail ne peut être bien rémunérée. Car une entreprise ne crée un emploi que dans la mesure où le coût en sera moindre que le bénéfice attendu. Il existe ainsi quantité de petits jobs relativement mal payés, mais qui ne demandent que deux bras et deux jambes et sont une aubaine pour les étudiants et les personnes sans qualification.

Le salaire minimum est une mauvaise idée en soi, par quelque bout qu'on le prenne, car soit il est élevé et il détruit les emplois qui ne sont plus rentables, soit il est bas et il ne sert à rien. De plus, il présente l'inconvénient de fixer un standard auquel l'employeur peut se référer et provoque un nivellement des salaires par le bas. La fixation du revenu de l'employé est une affaire privée qui doit être réglée entre l'employeur et le salarié, en fonction de la branche, des compétences et de l'expérience. Nous voterons NON tant à l'initiative qu'au contre-projet, avec une préférence

pour ce dernier en cas de double acceptation, car il respecte la primauté des conventions collectives.

Passons maintenant à la néfaste initiative populaire de l'UDC. Fixer de façon arbitraire une limite démographique est une mauvaise réponse à un problème réel. La population augmente en Suisse et dans le reste du monde occidental plus vite que ne se développent les infrastructures nécessaires. La faible natalité fait que les économies développées importent les forces de travail dont elles ont besoin, soit des pays limitrophes, dans notre cas l'Union européenne (UE) généralement pour la main-d'œuvre qualifiée, soit de pays plus lointains pour les tâches pénibles demandant moins de connaissances et plus de force physique. En dehors des questions culturelles et religieuses, qui ne nous occupent pas aujourd'hui, il n'y a pas grand-chose à redire. Le problème vient de ce que cet afflux de gens implique des logements, des places de crèches, des classes, des lits d'hôpitaux, des cellules de prison, des routes plus larges et, en résumé, tout ce dont a besoin une population plus nombreuse. Or si l'on admet que l'on dispose de suffisamment de terrains à bâtir pour absorber ce volume et qu'une population plus nombreuse qui travaille devrait impliquer des recettes fiscales supérieures, il s'agit

avant tout de gérer les ressources pour répondre aux besoins. D'aucuns diront que le problème vient de l'immigration non productive, à savoir les réfugiés, le regroupement familial et les délinquants. Il est vrai que des plus de 200'000 arrivées en Suisse en 2024 la moitié seulement se composait de personnes disposant d'un contrat de travail, le reste se répartissant entre regroupement familial (25%), éducation (10%), procédures d'asile (7%) et autres

motifs pour le surplus¹. Mais une donnée intéressante à prendre en compte est que l'immigration de travailleurs engagés par des entreprises suisses vient en très grande majorité des pays de l'UE, et que mettre en danger nos accords avec nos partenaires européens en fourrant tout le monde dans le même panier serait faire preuve d'un inopportun manque de discernement. S'il faut prendre des mesures pour réguler l'immigration venant des pays en

voie de développement, ce n'est pas à coups de massue qu'il faut agir mais bien au moyen du bistouri de la diplomatie et de la négociation. Ça sera un NON convaincu à l'initiative électoraliste de l'UDC.

Michel Paschoud

¹ <https://www.sem.admin.ch/dam/sem/en/data/publiservice/statistik/bestellung/auslaender-asylstatistik-2024.pdf.download.pdf/auslaender-asylstatistik-2024-e.pdf>

Ne dites pas...

Ne dites pas : « L'ancien juge cantonal Jean-François Meylan (...) a rendu vendredi son rapport sur l'attribution de mandats suspicieux par Valérie Dittli. »¹ Dites : « L'ancien juge cantonal Jean-François Meylan (...) a rendu vendredi son rapport sur l'attribution de mandats suspects par Valérie Dittli. »

L'ancien juge cantonal se montre en effet quelque peu suspicieux dans son rapport relatif aux péchés de la conseillère d'Etat Valérie Dittli².

Il serait injuste de prétendre que ce rapport est une sorte d'instruction à charge. Toutefois, il contient

un certain nombre de déductions, d'hypothèses, de conditionnels et même d'informations objectives qui en atténueraient les effets si les journalistes et certains politiciens avides de têtes coupées prenaient la peine de le lire.

Mme Dittli a commis des maladresses et des erreurs d'appréciation. Elle n'a pas toujours informé ses collègues du Conseil d'Etat avec précision et dans tous les détails. Elle n'a pas surveillé d'assez près un de ses subordonnés. Mais elle n'a rien fait qui mérite la hargne que manifestent à son endroit des partis moralisateurs, qui,

eux, n'ont bien entendu jamais produit aucun conseiller d'Etat faillible.

Il y a déjà un certain temps que la meute est aux trousses de Mme Dittli.

C'est plus fort que moi : quand je me trouve en présence d'une chasse à courre, ma sympathie va toujours au gibier.

Le pinailleur

¹ <https://agefi.com/actualites/politique/rapport-meylan-valerie-dittli-a-signe-un-accord-secret-finance-par-des-fonds-publics>

² https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2026_avril_actus/Rapport_enquête_Meylan.pdf

Service civil

Le 14 juin, les citoyens suisses seront appelés à voter pour ou contre la modification de la loi sur le service civil.

Il a fallu trente ans aux autorités fédérales pour comprendre qu'un service civil, même de plus longue durée que le service militaire, n'était pas la solu-

tion adéquate pour résoudre la question de l'objection de conscience.

Le service civil de remplacement a été introduit en 1996. Au fil du temps, la nécessité de démontrer l'existence d'un grave conflit de conscience a été abolie au profit de la prétendue « preuve par l'acte ». Or le fait

d'accomplir un service plus long démontre seulement qu'un individu trouve plus confortable d'accomplir une tâche « civile » de 368 jours en établissement médico-social ou dans la nature que de se soumettre à une formation militaire de 245 jours, avec ce que cela implique – ou devrait impliquer dans une armée digne de ce nom – d'entraînement,

d'efforts et de discipline, sans parler du risque accepté de laisser sa vie sur le champ de bataille en cas de conflit.

En fait, actuellement, le libre choix entre le service militaire et le service civil existe *de facto*, d'où le succès du second, au détriment des effectifs de l'armée, car tous les jeunes gens pourvus d'une noble conscience sociale demandent à faire du service civil, laissant aux inconscients bellicistes le soin d'apprendre à les défendre.

Il a été jugé nécessaire, enfin, de remédier à cette situation.

La loi a donc été modifiée dans le sens d'une restriction de l'accès au service civil. Les milieux antimilitaristes ont alors lancé le référendum et obtenu près de 58'000 signatures.

Sans surprise, le comité référendaire fait valoir que les « civilistes » sont, pour toutes sortes de raisons, indispensables à la sécurité d'une Suisse sociale et solidaire, et craignent que le service civil ne finisse par être dis-

sous.

Ils le craignent et, moi, je l'espère. Nous l'avons dit et répété durant pas loin de cinquante ans : seul le service militaire obligatoire nécessaire

à une armée de milice crédible justifie qu'on arrache des citoyens à leur travail, à leur famille, à leurs études ou à leur apprentissage. Si des jeunes Suisses veulent s'engager au service de la société, libre à eux, mais à leurs frais.

J'espère qu'un jour viendra où les Chambres fédérales auront le courage de supprimer le service civil et de soumettre les objecteurs de conscience avérés à la taxe militaire.

En attendant, faute de mieux, je voterai OUI à la modification de la loi sur le service civil.

Mariette Paschoud

Reconnecter la Lune à la réalité

Ce mois de mai, nous dit-on, nous offre deux pleines lunes ; la première le 1^{er} mai (qui est la journée où, traditionnellement, des gens désœuvrés promettent la lune à ceux qui travaillent) et la seconde le 31 mai. C'est donc un mois passablement lunaire.

Le mois précédent n'a pas été moins lunaire, puisque la mission Artémis II de la NASA a fait les gros titres de nombreux médias : elle a battu un record de distance à 406'000 kilomètres de la Terre pour survoler et photographier la face cachée de la Lune, qui avait déjà été survolée et photographiée pour la première fois en 1959 par une sonde soviétique. Les complotistes disent en ricanant que c'est bien la première fois que les Américains s'approchent autant de la Lune. (Le discours des complotistes ne nous semble pas très crédible ; mais celui de l'officialité étasunienne ne l'est-il pas encore moins ?) Les wokistes obsessionnels, pour leur part, affirment avec

des tressaillements de joie que c'est la première fois qu'on envoie vers la Lune une femme blanche et un homme racisé. (Si un politicien UDC avait déclaré qu'il fallait « envoyer les bonnes femmes et les bronzés sur une autre planète », ça aurait fait un sacré scandale...) Enfin, on trouve quelques illuminés écologistes qui dénoncent « une course à la puissance pour coloniser de nouveaux territoires et exploiter des ressources », ce qui incarne selon eux « l'imaginaire astrocapitaliste » (sic).

Nous, ce qui nous préoccupe vraiment, ce n'est pas la quantité mensuelle de vieilles lunes, ni la représentation des minorités dans l'espace, ni même l'exploitation astrocapitaliste des cratères extraterrestres. C'est plutôt cette nouvelle manie, omniprésente depuis quelque temps, d'employer l'adjectif *lunaire* pour qualifier tout ce qui apparaît incroyable, surréaliste ou déconnec-

té de la réalité. La Lune serait-elle déconnectée de la réalité ?

Interrogée sur ce phénomène, l'intelligence artificielle nous explique qu'il s'agit d'« un néologisme de sens très récent, qui a explosé dans le langage courant au milieu des années 2010. (...) Le mot a été massivement adopté par les journalistes sportifs, les chroniqueurs TV et les réseaux sociaux pour remplacer des adjectifs comme *hallucinant*, *surréaliste* ou *improbable*. (...) C'est devenu un *mot-tic de langage* ».

Comme la mode veut qu'on épanche ses soucis personnels auprès de l'intelligence artificielle, nous lui avons révélé à quel point ce *mot-tic* nous agaçait. A notre grande surprise, elle nous a répondu : « C'est un sentiment très partagé ! » Et la voilà qui dénonce pêle-mêle « la surutilisation, qui finit par faire perdre toute force descriptive », « l'effet de mode », ou encore « l'appauvrissement du vocabulaire ». Et de rap-

peler l'existence de beaux adjectifs comme *extravagant*, *rocambolesque*, *ubuesque* ou *abracadabrantesque*.

Ce diagnostic rigoureux nous fait du bien. Il démontre que l'IA, elle,

n'est pas dans la Lune, qu'elle ne se montre pas lunatique lorsqu'il s'agit de concilier sélénologie et sémantique, et qu'elle peut en remonter aux nombreux humains qui s'ex-

priment sans réfléchir au sens des mots qu'ils emploient.

Pollux

Assez de sottises !

N'ayant rien de plus intelligent ni de plus urgent à faire, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) « a chargé la Haute école spécialisée de Suisse orientale (OST) d'élaborer, en collaboration avec l'agence experte en politique et communication polsane, un guide sur la participation des enfants et des jeunes au sein de l'administration fédérale »¹.

Les braves dames chargées de présenter dans *Sécurité sociale CHSS*, journal en ligne de l'OFAS, cette innovation indispensable au bon fonctionnement de l'administration fédérale, qui s'en trouvera certainement modernisée, assouplie et allégée, notent entre autres choses – il y en a toute une tartine – que l'OFAS « contribue ainsi à la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant et du droit à la participation qui y est inscrit », étant entendu que « les enfants et les jeunes doivent avoir l'opportunité (sic) de façonner leur cadre de vie à l'échelon national » – pourquoi pas à l'échelon cantonal ou communal ? –, que « leur sentiment de confiance en soi et d'efficacité personnelle s'en trouvera renforcé, de même que leur sens de la démocratie » et que « le

guide repose sur l'hypothèse que les enfants et les jeunes souhaitent s'exprimer, tant sur les sujets qui les concernent aujourd'hui que sur ceux qui les toucheront à l'avenir ».

Question : qui sont ces enfants et ces jeunes ? Tout ce qu'on sait d'eux, c'est qu'ils peuvent constituer des groupes cibles. Comme il est peu probable qu'il s'agisse de nourrissons, on supposera qu'il s'agit d'enfants et d'adolescents en âge de scolarité ou d'apprentissage.

Quatre affirmations, quatre sottises – il y en a d'autres, bien sûr.

La Convention relative aux droits de l'enfant étant entrée en vigueur le 2 septembre 1990, il y a trente-six ans donc, est-il vraiment urgent de contribuer à la mettre en œuvre de manière aussi insensée ?

Pourquoi les enfants et les jeunes devraient-ils avoir la possibilité de façonner leur cadre de vie à l'échelon national ? Leur cadre de vie n'est-il pas celui que leur offrent, sauf exception, leurs parents, leur famille, leurs amis, leur école, leur quartier, leur ville ou leur village ? Ne pourrait-on les laisser grandir en paix ?

Ce cadre de vie adapté à leur âge et à leur développement n'est-il pas le plus propre à leur donner confiance en eux-mêmes ? N'auront-ils pas tout le temps de rendre un culte à la déesse Démocratie à partir de leur majorité ?

Enfin, d'où sort l'hypothèse que les enfants et les jeunes souhaitent s'exprimer, tant sur les sujets qui les concernent aujourd'hui que sur ceux qui les toucheront à l'avenir ? Je n'ai rien constaté de tel chez les enfants et les adolescents de mon entourage, qui s'intéressent bien 4 — davantage à leur ego, à leurs copains et à leur téléphone qu'à leur éventuelle participation aux travaux de l'administration fédérale.

Il serait opportun que la Confédération, déjà trop dépensière, cesse de dilapider l'argent des contribuables pour de pareilles âneries.

M.P.

¹ <https://sozialesicherheit.ch/fr/participation-accrue-des-enfants-et-des-jeunes-au-niveau-federal-guide-pratique>.

Bricoles

Poste à repourvoir

Le 1^{er} janvier 2027, la colombe onusienne perdra son actuel secrétaire général, M. Antonio Guterres, qui, comme ses prédécesseurs, tous de sexe masculin, s'est distingué dans le rôle de représentant bavard d'une organisation incapable d'empêcher la moindre guerre et de rétablir la moindre paix.

Comme on n'arrête pas le progrès, il convient de se demander si le monde est prêt à élire une femme à la tête de l'ONU¹.

L'ancienne présidente chilienne Michelle Bachelet espère bien démontrer que, oui, le monde est prêt.

Mme Bachelet est pleine d'idées sur ce que devraient être l'Organisation et son secrétaire général, mais elle a reconnu « qu'elle n'avait pas de "formule magique" pour changer les choses ».

Par conséquent, qu'il soit homme ou femme, le futur secrétaire général de l'ONU restera le représentant bavard d'une organisation incapable d'empêcher la moindre guerre et de rétablir la moindre paix.

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/fr/story/nations-unies-le-monde-est-il-pret-a-elire-une-femme-a-la-tete-de-l-ONU-103550360>.

On marche sur les mains

Dans la nuit du 28 au 29 avril, des agents de police ont annoncé à une Argovienne que son frère avait été tué dans un accident de chemin de

fer. On imagine le choc que la pauvre femme a dû ressentir.

Or, le lendemain, cette dame s'est trouvée nez à nez avec son frère bien vivant. On imagine l'ampleur du deuxième choc qu'elle a subi.

Le chagrin, la surprise et la joie ont eu sur le corps de la malheureuse un effet étonnant : à en croire **20 minutes**², la dame argovienne aurait déclaré : « Mes mains tremblaient tellement que je pouvais à peine tenir debout. (...) »

Je sais qu'on ne devrait pas plaisanter avec les émotions et les malheurs d'autrui. Mais comme tout est bien qui finit bien, je n'ai pas pu m'empêcher de rire de bon cœur et de vous faire partager mon amusement.

M.P.

² <https://www.20min.ch/fr/story/canton-de-berne-la-police-lui-annonce-la-mort-de-son-frere-elle-le-croise-en-vie-103555847>.

Bons offices

« A Berne, l'effacement diplomatique de la Suisse interroge », pouvait-on lire récemment dans une accroche de **24 heures**, journal dont les rédacteurs ne reculent devant aucun anglicisme. Et l'« accrocheur » du quotidien d'ajouter : « Les négociations autour du futur de l'Iran se jouent au Pakistan. Celles concernant le Liban, à Washington. Mais où sont donc passés nos bons offices ? »³

Si l'équipe de **24 heures** suivait l'actualité, elle saurait que l'effacement diplomatique de la Suisse et la disparition de nos bons offices ont suivi la perte de notre neutralité, quand,

au début de la guerre russo-ukrainienne, nos autorités se sont jointes aux sanctions imposées à la Russie par l'Union européenne et ont déroulé le tapis rouge pour M. Zelensky.

On ne sache pas que la presse s'en soit alors beaucoup inquiétée.

M.P.

³ <https://www.24heures.ch/moyen-orient-la-suisse-absente-des-negociations-inquiete-962058737639>.

Récidiviste

M. Loris Socchi, conseiller communal lausannois, amateur de rideaux volés chez Ikea, pour le bon motif, évidemment, vient d'annoncer tout uniment à ses collègues du Conseil qu'il ne paie pas ses billets de bus, faute de moyens financiers – son métier de maraîcher ne lui rapporte semble-t-il que des clopinettes⁴.

M. Socchi est donc un voleur, récidiviste et satisfait de l'être, dont on se demande ce qu'il fait encore au

Le Pamphlet

Case postale 998,

1001 Lausanne

courrier@pamphlet.ch

Directeur de publication :

Michel Paschoud

ISSN 1013-5057



Conseil communal de Lausanne. La question se pose avec d'autant plus d'acuité qu'il est membre d'un parti, Ensemble à gauche, qui réclame la démission de la conseillère d'Etat Valérie Dittli, prétendument coupable d'avoir fait passer ses intérêts avant ceux de l'Etat.

On peut être assuré qu'en resquillant et en présentant à ses collègues un texte préconisant une drastique baisse des tarifs des Transports publics de la région lausannoise, notre Loris ne songeait qu'aux intérêts des

habitants de la commune et pas du tout aux siens.

M.P.

⁴ <https://www.20min.ch/fr/story/lausanne-devant-le-conseil-communal-l-elu-avoue-resquiller-tous-les-jours-103559535>.